



Fêtes de fin d'année 2 juin 2018

LAMALOU – Place du Casino

La Procédure d'inscription des adhérents pour la fête de fin d'année a pour objectif de limiter les gaspillages, en particulier liés au traiteur (coût des repas non pris), et de permettre à tous de participer à cet événement, dans la convivialité et le respect de chacun.

Il vous est donc demandé d'une part **de suivre scrupuleusement la procédure ci-dessous décrite**, et d'autre part d'avoir un **comportement responsable** en prévenant votre vice-présidente lorsqu'un événement imprévu vous empêche de participer à la cérémonie alors que vous vous y êtes inscrit.

La procédure sera la suivante :

Du 20 Mars 2018 au 04 Mai 2018 (hors période des vacances)

Inscription ferme et définitive

Contre signature valant engagement sur un document ad-hoc où figurera déjà votre nom, en fonction du centre **où vous vous êtes inscrit** (voir votre carte d'adhérent), il vous sera remis personnellement par la Vice-Présidente ou son adjoint(e) dudit centre, le carton d'invitation à votre nom vous permettant de participer à la fête de fin d'année.

Sur ce même document, vous indiquerez également votre désir de prendre le repas. A ceux qui inscriront le nom d'un(e) invité(e), il sera également remis un carton d'invitation nominatif. Vous devrez également indiquer si votre invité(e) prend le repas.

Attention ce carton est indispensable pour participer à la cérémonie. Vous devrez le présenter aux responsables le jour J, pour accéder au lieu de la fête.

Note : Chaque adhérent de l'UTL34 ne peut inviter **qu'une seule et unique personne**. Vérifiez que vous et votre invité(e), êtes correctement inscrits y compris au repas organisé par l'UTL34.

Aucune inscription ne sera possible après le 04 Mai 2018 quelle que soit la raison invoquée.

Le 2 juin 2018, jour de la cérémonie

Chaque personne devra présenter son carton d'invitation qui sera conservé par les bénévoles s'occupant de l'accueil. **Un bracelet inviolable pour le repas sera remis à ceux qui se seront inscrits**, et qui devra être présentée le moment venu. **Aucun bracelet ne pourra être remis s'il n'y a pas eu inscription préalable.**

Il est donc impératif de s'inscrire.

Pendant la journée (de 9 H 30 à 16 H 30 environ), un spectacle vous sera offert par les étudiants de l'Université du temps libre ainsi que par des intervenants extérieurs. J'espère que vous pourrez vous libérer sur l'ensemble de la journée pour honorer de votre présence toutes les festivités présentées.

Fait à Agde le 14 mars 2018

Stéphane Ravaille

Président de l'UTL